

Les Etudes philosophiques (1955)

108

P 414

no 116



58946

## TÉMOIGNAGE SUR RENÉ LE SENNE

---

Notre premier contact date de près de dix ans. Ayant envoyé à René Le Senne un exemplaire de mon livre *De la justice*, je recevais du moraliste français une longue lettre où, après les compliments adressés au logicien, il formulait sa réaction critique qui, parce qu'elle synthétise si heureusement sa propre pensée, mérite d'être reproduite *in extenso* :

« Votre effort majeur porte sur la détermination de ce que vous appelez la justice formelle, à savoir (p. 27, p. 40, etc.) l'élément commun essentiellement premier de toutes les définitions de la justice rassemblées en six formules données pp. 16-19 : si  $n$  individus sont répartis dans des classes A, B, C..., la justice consiste en ce que tous les A seront traités de manière à recevoir un caractère  $a$ , dont une règle aura reconnu la convenance avec A, tous les B, de même le caractère  $b$ , et ainsi de suite. En somme, la justice est l'identité nominative. Mais comme, en fait, la connexion  $Aa$  ou  $Bb$ , résulte d'une certaine appréciation de valeur, toute justice est dans son principe « arbitraire ». Il y a donc, dans la société concrète, une multiplicité de justices et cela conseille (conseil dont je vous accorderai tout de suite l'excellence) de la modération dans l'application de la justice. L'équité doit intervenir pour la tempérer, notamment dans les périodes de transition où l'estimation des valeurs est peu cohérente.

« Voici l'observation que me paraît appeler votre doctrine. Celle-ci procède essentiellement d'une logique analytique, orientée vers l'Un le plus abstrait, c'est-à-dire le plus pauvre en compréhension et le plus large en extension. Aussi, ce que vous obtenez, c'est une condition de la légitimité formelle de la justice, qu'il n'est certes pas inutile de reconnaître, mais qui est à la même distance de la justice réelle, considérée avec son contenu, qu'une règle de grammaire française d'une phrase de Bossuet. Cela peut convenir au logicien qui est une sorte de gardien de la respectabilité de la pensée, mais cela convient moins bien au moraliste qui ne doit cesser de penser au réel le plus riche possible.

« Dès lors, ne vaut-il pas mieux faire demi-tour et se détourner de la préoccupation de l'universel abstrait vers la visée de l'universel concret dont toute valeur est une expression. On trouve dans ce sens une notion, non plus analytique, mais synthétique de la justice, qui est en somme la notion platonicienne. La justice est alors, pour employer le même vocabulaire que plus haut, la convergence de  $Aa$ ,  $Bb$ ,  $Cc$ , et ainsi de suite. La convenance de  $a$  à  $A$ , de  $b$  à  $B$  résulte des situations respectives de  $A$  et  $B$  dans le tout. L'ingénieur gagnera légitimement plus que le manoeuvre, parce que c'est la condition pour que la production dont la valeur est la richesse soit maximale ou plutôt « optimale ». La justice est l'harmonie d'un ensemble, un équilibre. Certes cet ensemble est un ensemble limité, mais pour devoir toujours être dilaté, il peut être toujours la justice à un certain degré de son épanouissement. Ce n'est pas en bas, dans un principe, que réside le fondement réel de la justice, c'est en haut, dans la valeur, dont la justice n'est que l'expression conceptuelle. C'est à cette valeur que s'adresse l'élément d'émotion reconnu par vous dans tous les concepts de fins morales. »

(Extrait d'une lettre du 27 novembre 1945.)

Du premier coup, je retrouvais le philosophe moniste, partisan d'un universel concret, dont toutes les valeurs sont des expressions essentiellement harmonieuses de la Valeur, le moraliste qui ne peut négliger aucune nuance, pour lequel toute vie digne d'être vécue est visée de l'absolu, que l'on ne peut atteindre, mais auquel il faut se dévouer, l'hidalgo de l'Esprit.

Je retrouvais le même homme dans son foyer de la rue César-Franck, aux côtés de son épouse si fine et si cultivée, qui participait à sa création philosophique, ensuite à Lund, à la première réunion d'après-guerre de l'Institut International de Philosophie, où nous nous sommes alliés tous les deux contre la forme extrême de positivisme, représentée par des collègues d'Upsala, aux Congrès de Bruxelles-Louvain, de Neuchâtel, de Strasbourg, où il représentait le spiritualisme chrétien de la façon la plus subtile et la plus éclatante.

En Belgique, René Le Senne s'était acquis une situation unique en son genre, car également apprécié à l'Université libre de Bruxelles, université du libre-examen, et à l'Université catholique de Louvain, il était considéré, dans les deux, comme le porte-parole de la philosophie française. Docteur *honoris causa* de l'Université de Louvain, il était aussi le représentant de l'Institut de France qui, lors de la séance d'hommage à M. E. Dupréel, opposait dans un style admirable

au pluralisme des valeurs de mon vénéré maître, le monisme éthique qu'il défendait. Rien d'étonnant que ce soit à lui que les organisateurs du XI<sup>e</sup> Congrès international de philosophie aient fait appel pour y prendre la parole au nom des congressistes étrangers.

M. Barzin, président de la Fédération internationale des sociétés de philosophie, dira ailleurs combien la collaboration, le tact et le savoir-faire de René Le Senne ont facilité la mise en marche des organismes internationaux, dans la période difficile qui a suivi la maladie de l'infatigable et irremplaçable Raymond Bayer, notre collègue et ami.

Mais j'aimerais exprimer publiquement ma gratitude à René Le Senne pour l'intérêt qu'il avait témoigné à nos travaux sur l'argumentation et la rhétorique. Il avait accepté le traité, que je suis en train de préparer avec M<sup>me</sup> Olbrechts-Tyteca, pour la collection « Logos », et avait consacré les derniers mois de sa vie à un examen attentif et pour moi plein d'enseignement, du manuscrit que je lui avais soumis. Il n'avait ménagé ni sa peine, ni ses encouragements et avait délaissé, pendant des semaines précieuses, ses propres travaux pour s'intéresser aux miens.

Mes remords ne peuvent plus faire progresser l'œuvre du Maître brusquement disparu, mais j'espère quand même que ses derniers manuscrits, consacrés à la morale appliquée et à la caractérologie, sont suffisamment élaborés pour permettre leur rapide publication.

Ch. PERELMAN (Bruxelles).

---